

Le Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME YVONNE ALFRED REBOUX

<p>ABONNEMENTS</p> <p>Nord et Nord-Pas-de-Calais..... 3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 78.00</p> <p>France et Belgique..... 3 mois, 23.00; 6 mois, 41.00; 1 an, 80.00</p> <p>Etranger: Tarif A..... 3 mois, 25.00; 6 mois, 43.00; 1 an, 82.00</p> <p> Tarif B..... 3 mois, 26.00; 6 mois, 44.00; 1 an, 83.00</p>	<p>ANNONCES</p> <p>ROUBAIX..... 63 à 71, Grand-Rue, Tél. 34 et 1906. Inter. 6.</p> <p>TOURCOING... 33, rue Carret, Tél. 37.</p> <p>LILLE..... 3, rue Faidherbe, Tél. 57.07.</p> <p>PARIS..... 13, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 00.49.</p>	<p>Chèques postaux 87 Lille</p> <p>Les clients conviendront d'aligner avant la vision nocturne de la MODE NOUVELLE en ROBES et MANTEAUX EN VISITANT LE PALAIS de la NOUVEAUTE 29, Rue Pierre-Mette, 29 ROUBAIX</p>
---	---	--

Le Catholicisme, lien social

Ce beau volume (1) contient les leçons d'ouverture faites aux quatre dernières Semaines Sociales par leur très distingué président, M. Eugène Duthoit, doyen de la Faculté catholique de Droit, dont nos lecteurs connaissent la compétence et l'autorité, appuyées sur un savoir devant lequel s'inclinent la France et l'étranger.

Ces leçons touchent aux problèmes les plus importants de l'heure présente. La première (Lyon, 1925) expose la crise de l'autorité. Les doctrines d'anarchie propagées à travers le monde ont profondément ébranlé le principe sur lequel reposent et la famille, et la profession, et les services publics, et la Cité et l'Etat. Aucun de ces éléments sociaux ne peut vivre sans une tête qui leur imprime une direction. Cette tête, c'est l'autorité, laquelle pour s'exercer efficacement ne doit se proposer qu'un seul but: l'intérêt général, et pour se faire accepter doit user d'une douceur qui ne soit pas de la faiblesse, d'une force qui ne soit pas de la violence. La puissance spirituelle par excellence, l'Eglise, est seule capable de prescrire à l'autorité, à quelques degrés qu'elle soit, le code de ses droits et de ses devoirs. Elle parle au nom de Dieu, elle fait pratiquer les vertus que le chef doit mettre en action.

La deuxième leçon (Le Havre, 1926) a pour objet de définir la doctrine catholique sur un sujet devenu très brûlant depuis la guerre. Tout homme, à quelque peuple qu'il appartienne, a des devoirs à remplir envers sa patrie et en même temps envers toutes les autres nations, en vertu de la fraternité humaine. Comment il peut réussir à résoudre cette antinomie apparente, comment il doit être patriote sans être nationaliste, et citoyen du monde sans verser dans les excès du communisme international, c'est ce qu'explique M. Duthoit, en montrant que le catholicisme, universel par définition, unit tous les hommes par les liens de l'amour, tout en plaçant le patriotisme au premier rang des obligations de ce même amour, dont elle fixe les degrés hiérarchiques.

Quelle est le rôle de la femme dans la société? Faut-il traiter qu'elle s'émancipe de la bonne tenue, de la réserve, de sa fonction essentielle qui est la maternité, pour se mêler à une sorte de donblure de l'homme, qu'un besoin elle supplante, après avoir singé ses manières? Ces théories et ces moeurs, importées d'au-delà de l'Atlantique, sont-elles conformes à la vieille tradition française, surtout au noble et grand idéal chrétien, sur lequel nos pères ont été élevés? Ici encore, le lumineux exposé de l'auteur (Nancy, 1927) trace les limites où s'arrêtent le christianisme, le bon goût, le bon sens, le christianisme, et sans rien prescrire de ce que le progrès véritable apporte de rationnel et de sain, il nous convainc que c'est la femme qui ne s'éteindra pas, parmi les ténèbres qui obscurcissent le monde, c'est elle qui allume à nos foyers la femme française, héritière des vertus d'antan, restées florissantes grâce au catholicisme.

Enfin (Paris, 1928), aux sophistes qui prônent la solidarité, l'altruisme, et je ne sais quelles contreparties boiteuses de la belle vertu de charité que le divin fondateur du christianisme répandit sur le monde, comme un fleuve de vie jailli de son flanc au Calvaire, M. Duthoit montre qu'elle n'a rien perdu de sa souveraine efficacité sociale. Si la justice est le fondement indispensable de tout état, la charité lui infuse une sève sans laquelle il ne peut que s'étioiler, végéter et périr. Sur ce terrain encore, l'Eglise est une maîtresse souveraine: ses prêtres, ses moines et ses religieux n'ont-ils pas multiplié au cours des siècles institutions et dévouements adaptés à tous les besoins de l'humanité errante et souffrante.

Ainsi se justifie, parmi de vigoureuses et péremptives démonstrations, le titre du livre: *Le catholicisme, lien social*. Rendons grâce à M. E. Duthoit d'avoir condensé, dans une sorte de bréviaire, les solides enseignements de l'Ecole, dont, après les de Mun, le Tour du Pin, les Léon Harmel, les Henri Lorin, il est le chef parfaitement qualifié. Dans la confusion d'idées où se débat la génération contemporaine, sa doctrine apparaît comme le fil d'Ariane qu'il suffit de tenir entre les mains pour s'évader du chaos au fond duquel il n'y a que le néant.

Elle plane, cette doctrine, bien au-dessus des mesquines querelles de ce qu'on nomme « la politique ». Dans sa préface liminaire, M. E. Duthoit affirme une fois de plus, pour ceux qui ignorent ou qui feignent de l'ignorer, que les Semaines sont une Ecole et non point une officine électorale. Elle n'est partie liée avec aucun groupement désigné par une étiquette plus ou moins sonore, plus ou moins juste. Elles s'efforcent de formuler et de codifier les lois de la Démocratie, telle que l'entendent les Papes, de Léon XIII à Pie XI. Or, cette démocratie chrétienne n'a rien de commun avec la démocratie qui se repaît et nourrit ses clients de surréalistes chimériques. Même elle ne descend point dans l'arène comme le font ceux qui ont adopté le même vocable pour caractériser leur action pratique. Les Semaines laissent à chaque parti sa tactique et ses préférences. Elle vise seulement à établir les principes qu'aucun groupement politique ne devrait jamais oublier ni perdre de vue. A bon entendeur, salut!

Les experts ont signé leur rapport

Paris, 7 juin. — La Conférence des experts qui avait commencé le 12 février dernier, a pris fin aujourd'hui, à 18 heures. Les délégués des sept puissances représentées ont signé sans discontinuer depuis midi, pour achever de mettre au point le rapport final.

A 17 h. 50, la Conférence a tenu une séance plénière publique à laquelle les journalistes ont été admis à participer.

L'acte de la signature a présenté un caractère d'absolue simplicité.

Le cérémonial de la signature commença à 17 h. 55, à pris fin à 18 h. 10. Les deux rapports signés ce soir sont constitués par des feuilles dactylographées, au nombre d'une centaine environ.

La signature du plan Owen Young

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 7 JUIN (MINUIT).

Ce soir, sur le coup de cinq heures, a eu lieu la signature officielle du plan des experts qui comporte, comme on sait, le règlement complet et définitif du problème des réparations. La séance d'ouverture du comité s'était tenue le 11 février; il n'a donc pas fallu aux experts moins de quatre mois pour venir à bout de la tâche qui leur avait été confiée.

Mais il est clair que le temps ne fait rien à l'affaire. Quatre mois pour mettre sur pied le système dont dépend, dans une large mesure, la paix de l'Europe et du monde; cela n'est pas excessif. Le tout est de savoir si l'œuvre sortie des délibérations des experts répond vraiment à la mission qu'ils avaient reçue.

Pour commencer, on a des raisons de croire qu'en ce qui concerne le caractère définitif du plan établi par M. Owen Young et ses collègues. Pour la part dite « inconditionnelle » de la dette allemande, une opération de crédit technique possible nous mettra vraisemblablement à l'abri des surprises désagréables. Mais les paiements « conditionnels » que l'Allemagne devra effectuer pour couvrir les alliés de leurs propres versements aux Etats-Unis sont malheureusement moins sûrs. Rien ne nous garantit que nos anciens ennemis ne réussissent pas à provoquer, dans quelques années une nouvelle conférence qui revisera le plan Young, comme la conférence actuelle a révisé le plan Dawes. Le fait d'avoir distingué dans les obligations de l'Allemagne une part « conditionnelle » et une part « inconditionnelle » autorise, dans une certaine mesure, la nation débiteuse à réclamer tôt ou tard une nouvelle diminution de ses dettes.

Dans l'esprit des experts, ces mots signifient que la plus grande part des charges de l'Allemagne est uniquement destinée à satisfaire les créances américaines sur l'Europe. Que les Etats-Unis fassent un geste de générosité, ce sont les Allemands qui en profiteront. De là, l'expression de « conditionnelle » appliquée à une partie de la dette allemande. Mais, si l'initiative de la révision est laissée à l'Allemagne, qui nous dit que les sacrifices ne seront demandés qu'aux seuls Américains.

On le voit, même abstraction faite de la question des chiffres, le nouveau plan des réparations n'est pas de nature à provoquer l'enthousiasme. En l'acceptant, ne donnerons-nous pas au monde la preuve de l'esprit conciliant qui inspira notre politique? R...

LE PLUS PETIT ... ET LE PLUS GRAND



(Wide World photos.)
Le plus grand et le plus petit étudiant d'Angleterre. Photographés au cours de la fête annuelle du célèbre collège d'Eton.

LES INTERPELLATIONS sur la protection de l'épargne

VOTE D'UN ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE

Paris, 7 juin. — La séance est ouverte à 15 h., sous la présidence de M. Bouilloux-Lafont.

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations sur la protection de l'épargne.

M. Chéron répond aux interpellateurs que toutes les affaires délictueuses ont été poursuivies. Sans doute, dit M. Chéron, dans un pays aussi libre que le nôtre, de semblables affaires deviennent vite un scandale, mais il n'y aurait vraiment scandale que dans la carence de la justice. (Applaudissements.)

Nous devons avoir une politique de l'épargne. Le devoir du Gouvernement est de poursuivre, sans faiblesse, l'opération de nettoyage qu'il a entreprise. (Applaudissements.) Le Gouvernement qui a déjà pris des mesures en surcroît d'autres. Il préfère prévenir que réprimer.

Pour cette œuvre, nous sommes tous solidaires, Parlement et Gouvernement. Nous devons, avec télicité, au-dessus des controverses qui peuvent nous diviser, dans un régime de libre discussion, travailler à la prospérité de la grande communauté nationale qu'appelle la France. Pour cela, il faut protéger tous ceux qui, dans ce pays, travaillent à consolider l'édifice national, à le rendre plus accueillant. C'est dans cet esprit financier et social que le ministre des Finances se rappelant qu'il est le ministre de l'Épargne, ne perdra aucune occasion de la défendre et de l'encourager. (Applaudissements prolongés sur de nombreux bancs au centre et sur divers bancs.)

La Chambre vote ensuite un ordre du jour de confiance par 332 voix contre 238.

Prochaine séance mardi.

LE NOUVEAU CABINET MAC DONALD



M. RAMSAY MAC DONALD, et quelques-uns de ses collaborateurs du nouveau ministère travailliste. — De gauche à droite: M. THOMAS, M. PHILIP SNOWDEN, M. RAMSAY MAC DONALD, M. CLYNES et M. ARTHUR HENDERSON. (W.W.P.)

Londres, 7 juin. — Voici la liste officielle des membres du nouveau cabinet anglais: Premier ministre: M. Ramsay Mac Donald. — Chancelier de l'Échiquier: M. Philip Snowden. — Affaires étrangères: M. Arthur Henderson. — Lord du sceau privé: M. J.S.H. Thomas. — Colonies: M. Sydney Webb. — Intérieur: M. J.K. Clynes. — Indes: M. Wedgwood Benn. — Aéronautique: Lord

Les accords du Latran ont été ratifiés hier

Rome, 7 juin. — Une foule nombreuse s'était massée aux abords de la place Saint-Pierre, afin de voir passer les personnalités qui se rendaient au Vatican, pour assister à la cérémonie d'échange des ratifications des accords du Latran. A 10 h. 40, M. Mussolini, en uniforme, a quitté en automobile la villa Torlonia, sa résidence d'été, pour se rendre au Vatican où il est arrivé à 10 h. 50.

A l'entrée de l'escalier de la cour San Damaso, M. Mussolini et sa suite ont été reçus par Mgr Pizzardi, cardinal secrétaire d'Etat, et l'avocat du Vatican, M. Paolletti. Des gendarmes pontificaux rendaient les honneurs. Le cortège des personnalités était précédé et suivi de membres du personnel du Vatican.

Mgr Gasparri, secrétaire d'Etat, est venu au devant de M. Mussolini et le rencontre, qui a eu lieu dans une salle de l'appartement de la secrétaire, a été extrêmement cordiale.

Les personnalités ont pénétré dans la salle des Congrégations et ont pris place autour de la table qui avait été disposée au milieu de la salle. Un fauteuil avait été placé à l'extrémité, pour le cardinal Gasparri et cinq autres fauteuils de chaque côté.

M. Paolletti a donné lecture d'un motu proprio du Pontificat conférant pleins pouvoirs au cardinal Gasparri, pour l'échange des ratifications. Il a lu ensuite le procès-verbal écrit sur parchemin.

Les hautes parties contractantes ont affirmé à nouveau leur volonté d'observer loyalement la lettre et dans l'esprit, non seulement le traité en tant qu'il constitue une reconnaissance réciproque et irrévocable de souveraineté et qu'il consacre l'élimination définitive de la question romaine, mais aussi le concordat dans ses fins élevées, tendant à régler le statut de la religion et de l'Eglise en Italie.

Le Pape a ensuite adressé au roi d'Italie un télégramme — le premier qui part du Vatican. Il lui envoie sa fraternelle bénédiction apostolique ainsi qu'à sa famille, à l'Italie et au monde entier.

Puis il fut donné lecture de la convention financière et le ministre des Finances a remis au cardinal Gasparri un chèque de 750 millions sur la Banque d'Italie.

La cérémonie a pris fin à 11 h. 05.

Après sa clôture, Mgr Gasparri a prié M. Mussolini de venir dans son bureau particulier où a eu lieu un entretien intime qui a duré environ quinze minutes.

A 11 h. 20, M. Mussolini, le cardinal Gasparri et leurs suites se sont rendus dans la première salle où le cardinal Gasparri a pris congé de M. Mussolini.

M. Mussolini, accompagné des personnalités de sa suite, est descendu dans la cour San Damaso où il a reçu l'hommage des hauts fonctionnaires et des personnalités du Vatican, tandis que les gendarmes pontificaux rendaient les honneurs.

A 11 h. 30, M. Mussolini et sa suite ont quitté le Vatican en automobile, acclamés par la foule qui était massée près de l'entrée. Au coup de canon de midi, le grand portail de bronze qui était à demi-fermé depuis 1875, a été ouvert en grand, en même temps que le commandant de la gendarmerie du Vatican disposait de nouveaux postes de gardes aux entrées provisoires de la cité du Vatican.

Demandez le catalogue « SOLDES D'ÉTÉ » des Grands Magasins du LOUVRE de Paris à leur Bureau de Commandes 6, rue Lepelletier à LILLE, téléphone 32-62, qui vous le renverra et vous permettra de bénéficier de la transmission gratuite de vos commandes et d'une exécution particulièrement rapide de vos ordres. 39956

La « Flamme Verte » et l'« Oiseau Jaune » ont failli être détruits par le tempête

Old Orchard, 7 juin. — La « Flamme Verte » et l'« Oiseau Jaune », les deux avions qui doivent servir au vol transatlantique projeté par les équipages français et américains, furent, d'après des messages « Exchange Telegraph », en danger d'être complètement détruits par les foudres au cours de la nuit dernière. La plage d'Old-Orchard (Maine), était balayée par une très haute marée et les vagues menaçaient de rompre les amarres des appareils. Fort heureusement, en l'absence des équipages, des volontaires, comprenant des agents de police, des pompiers, des journalistes et des photographes, entreprirent de déplacer les appareils et de les conduire dans un endroit abrité.

Barataud est condamné aux travaux forcés à perpétuité

UNE ERREUR DES JURÉS LE SAUVE DE LA PEINE CAPITALE

Limoges, 7 juin. — C'est la huitième et dernière journée de l'affaire Barataud. Comme hier, il pleut. Un ciel gris et bas n'a pas découragé les curieux. Ils sont aussi nombreux que les autres jours. M. Allegret, défenseur de Barataud, prend la parole à l'ouverture de l'audience, dans un silence impressionnant.

La plaidoirie de M. Allegret

— Un profond sentiment de trouble m'étreint. Messieurs, qui êtes vous? Juges de Barataud depuis plusieurs jours, vous contemplez; Sauriez-vous échapper au mouvement d'opinion qui souffle sur cette affaire? Jurés que le sort a choisis, nous n'avons reculé aucun de vous, nous avons confiance en votre justice.

La voix aigre, prenante et bien timbrée, M. Allegret commence par exposer aux jurés quelle sont les conséquences des réponses qu'ils feront aux questions qui leur seront posées? Il y a un premier groupe de questions relatives à la mort du chauffeur Faure, Barataud est-il coupable d'avoir tué ce chauffeur? — et il y a la question des circonstances aggravantes: préméditation, guet-apens.

« Si vous répondez oui à la première question, non aux circonstances aggravantes, ce sont les travaux forcés à perpétuité.

« Si vous dites: oui à toutes les questions: c'est la peine de mort.

« Au deuxième groupe de questions concernant le vol qualifié de l'automobile de Faure avec circonstances aggravantes: la nuit, à main armée, si vous dites oui, là encore ce sont les travaux forcés à perpétuité.

« Enfin, dernier groupe de questions: Barataud est-il coupable d'avoir tué Peynet? Il y a assisté la question de circonstances aggravantes.

« Si votre déclaration dit oui à toutes les questions, c'est la peine de mort. Si vous répondez oui à la première question et non aux circonstances aggravantes, c'est la peine des travaux forcés à perpétuité. Votre conscience saura choisir. »

M. Allegret s'attache, aussitôt après, à définir l'état anormal de Barataud. Il n'y a pas seulement maladie dans le cas de Barataud, il y a la fièvre qu'il contracta sur la Côte d'Ivoire, pour laquelle il a été réformé 100 %. Cet homme, qui est revenu si faible, si brisé de la guerre, ne s'est pas amusé comme on le raconte. Non, il s'est soigné, puisque nous le retrouvons sportman, champion de tennis, presque zébré.

M. Allegret ayant, comme il s'en excuse, son dossier relatif très habilement les contradictions. Elles sont du reste multiples. « Il me reste, messieurs, à vous dire deux mots sur la mort de Peynet. Je serai bref. Cette mort me trouble, cette mort me harcèle, je ne savais pas qui était Barataud, j'ignorais où était sa maison. En hâte, j'ai demandé qu'on prenne un taxi. La t-on fait? Je ne sais pas. Je n'incrimine personne. Si le jeune Peynet a voulu mourir, je ne sais pourquoi. Barataud a eu tort d'accéder à son désir. » (Sensation.)

On attendait avec curiosité la plaidoirie de M. Allegret, ce qu'il dirait sur la mort de Peynet. Il le fait avec discrétion:

« Je ne veux pas y revenir, dit-il, cette mort a trop longtemps obsédé mes nuits. »

Barataud, pendant toute cette élocution, a caché son visage derrière sa main et la tête sur la bordure de son box, il pleure.

Mais la voix de M. Allegret aussi est pleine de larmes, quand il approche de sa péroraison: « J'ai fini, messieurs. Pour la mort de Peynet, vous apprécierez. Ça peut être la

Pendant la délibération du jury, la foule croissit de minute en minute devant les grilles du Palais de Justice. Il ne pleut plus. Les gardes ont fait entrer Barataud dans la petite pièce qui lui est réservée. Il y a là six chaises, cinq pour les gardes républicains, une autre pour Barataud. Une fenêtre éclairait cette chambre du premier étage, d'où on aperçoit une maison basse, un petit jardin avec des r'clines et un lilas.

L'accusé contemple sans le voir ce décor, qu'il a eu tout le loisir de contempler pendant les suspensions de ces neuf journées d'audience. Il paraît très calme. Il est assis; le docteur Hervy, qui l'a examiné, assure que le pouls de Barataud est normal, aucun signe de fièvre.

On apprend à midi, qu'au président, à l'avocat général et aux défenseurs, les jurés ont demandé à quel endroit ils devaient écrire les circonstances atténuantes, en ce qui concerne la question: Barataud est-il coupable d'avoir tué Peynet?

Le verdict

Enfin, après une heure un quart de délibération, les jurés reviennent dans la salle d'audience. Il est midi 05 exactement. D'une voix qui tremble un peu, le chef du jury donne lecture du verdict affirmatif sur toutes les questions d'assassinat du chauffeur Faure, du vol de l'automobile et du meurtre de Peynet; on écarte également les circonstances atténuantes en ce qui concerne le meurtre de Bertrand Peynet. Il semble bien dans ces conditions que c'est la peine de mort qui doit être appliquée.

La Cour discute à voix basse sur cette question, sans quitter la salle d'assises. Les circonstances atténuantes accordées en dernier lieu valent-elles pour le meurtre de Peynet, ou sont-elles applicables à la personne de Barataud?

Barataud est interrogé pour la dernière fois:

LE PRÉSIDENT. — Avez-vous quelque chose à ajouter?

— Je ne suis pas l'assassin de Faure, répond d'une voix chevrotante Barataud. Quant à Peynet, j'ai dit la vérité. Nous avions résolu de mourir ensemble. Je souhaite ardemment qu'un jour la lumière soit faite en entier

Les cinémas du Nord fermeront-ils ?

A la suite des décisions du congrès de Nice, les associations de spectacles de province avaient à se prononcer avant le 15 juin sur la question de la fermeture éventuelle des salles si la suppression du droit des pauvres n'était pas acceptée par le Gouvernement. En conséquence, le Syndicat des directeurs de spectacle du Nord et du Pas-de-Calais avait à délibérer vendredi à ce sujet. Il s'est réuni à son siège, à Lille, sous la présidence de M. Morieux. Etant donné l'importance de la réunion, les directeurs de cinéma y étaient venus très nombreux. M. Morieux rappelle les décisions prises au Congrès de Nice et demande l'avis général de l'assemblée.

A l'unanimité, les directeurs de cinéma votèrent la fermeture éventuelle des salles à une date qui serait fixée par la Fédération. M. Morieux adresse ensuite la question du contingentement des films; suivant la décision du Congrès de Nice, l'assemblée a repoussé à l'avenir le projet de contingentement. Une troisième question importante est d'ordre corporatif, concernant les droits d'auteur, également été développée par le président et la réunion prit fin par les remerciements que M. Morieux adressa aux assistants.

A la recherche d'Alain Gerbault

Cherbourg, 7 juin. — Depuis dimanche, les avis « Allette » et « Ardent » effectuent des recherches variées en Manche pour retrouver le « Fire-Crest ». Ces navires n'ont rien signalé.

Ils ont reçu l'ordre, le premier, de se concentrer dans un secteur situé à cinquante milles au nord de Cherbourg, l'autre, d'explorer la baie de la Seine.

MORT DE M. AMIOT, DÉPUTÉ DE BLOIS

Blois, 7 juin. — M. Henri Amiot, député radical-socialiste de la première circonscription de Blois, est mort cet après-midi.

Des fêtes magnifiques marqueront l'inauguration du Foyer des Mutilés de Roubaix que présidera M. Antériou, ministre des Pensions



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION DES MUTILÉS ET RÉFORMÉS

Les grandes réjouissances organisées à l'occasion du dixième anniversaire de l'Union des Mutilés et Réformés de Roubaix, Lannoy et leurs cantons, s'ouvriront ce soir par une grande retraite aux flambeaux, qui partira à 21 heures de la Grand'Place pour parcourir les principales rues de notre ville. Cette retraite à laquelle participera notre excellent société musicale la « Concorde-Harmonie » est qui est, dès à présent assurée d'un vif succès, ne sera que le prélude des grandes fêtes qui marqueront le lendemain, l'inauguration du « Foyer des Mutilés ».

Nos concitoyens savent avec quelle impatience cela à la guerre causa d'horribles mauvaises nouvelles — témoins de leur indomptable bravoure, — attendaient l'ouverture de cette maison où ils pourront se réunir dans l'intimité et où abriter les différents services nécessaires au bon fonctionnement d'une organisation qui compte trois mille membres.

A cette maison, à ce Foyer, ils avaient doublement droit. Ne sont-ils pas, en effet, les premiers à prendre rang parmi les créateurs privilégiés de la nation? Et ceux qui avaient, au prix d'effroyables souffrances et d'horribles mutilations, sauvé tant de foyers français n'avaient-ils pas droit de posséder cette maison?

Les Roubaisiens l'ont compris, qui se sont faits les généreux protecteurs de cette œuvre magnifique. Ils ont donné, largement, parce qu'ils savaient qu'il était de leur devoir de donner, afin que les mutilés, ces soldats valeureux qui ont rongé de leur sang les